Utilisation correcte de l’information

**1. Objet**

**2. Finalité**

**3. Domaine d’application**

**4. Responsabilité**

**5. Documents**

**6. Exigences de la norme ISO 27001 : 2022**

**7. Politique utilisation correcte de l’information**

Historique

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| Toutes | Création | 01/01/2022 |
| **Page** | **Changement** | **Date** |

**1. Objet**

La politique utilisation correcte de l’information a pour objet de décrire les règles et procédures de traitement de l’information utilisées pour maîtriser la protection, l’utilisation et le traitement de l’information et des autres actifs associés dans notre organisation.

**2. Finalité**

La politique utilisation correcte de l’information a pour finalité de garantir la protection, l’utilisation et le traitement de l’information et des autres actifs associés.

**3. Domaine d’application**

La politique utilisation correcte de l’information s’applique à tous les départements et actifs de notre organisation.

**4. Responsabilité**

Le responsable sécurité de l’information (RSI) a l’autorité de l’écriture et de la mise à jour de la politique utilisation correcte de l’information. Il est garant de son application. Il a l’appui du directeur et de tous les responsables de département.

**5. Documents**

Classification de l’information

Plan de traitement des risques

Plan de classification

Distribution des accès

Protection des matériels

Supports de stockage

Suppression de l’information

**6. Exigences de la norme ISO 27001 : 2022**

A.5.10 Utilisation correcte de l’information et des autres actifs associés

Des règles d'utilisation correcte et des procédures de traitement des informations et autres actifs associés doivent être identifiées, documentées et mises en œuvre.

**7. Politique utilisation correcte de l’information**

Le personnel et les utilisateurs externes utilisant ou ayant accès à l’information de l'organisation et aux autres actifs associés sont informés des exigences de sécurité de l'information. Chaque personne est responsable de l'utilisation des moyens de traitement de l'information.

La politique utilisation correcte de l’information est communiquée à toute personne qui utilise l’information de l’organisation. La présente politique spécifie des directives claires sur la manière dont le personnel est censé utiliser l’information et les autres actifs associés.

La politique utilisation correcte de l’information indique :

* les comportements acceptables et inacceptables du point de vue de la sécurité de l'information
* l'utilisation autorisée et interdite de l’information et des autres actifs associés
* les activités de surveillance réalisées par l'organisation

Des procédures d'utilisation acceptable sont établies pour le cycle de vie complet de l'information conformément à sa classification selon la procédure Classification de l’information et aux risques déterminés selon le Plan de traitement des risques.

Pour la politique utilisation correcte de l’information les éléments suivants sont pris en compte :

* les restrictions d'accès prenant en charge les exigences de protection pour chaque niveau de classification de l’information selon le Plan de classification
* la tenue d'un registre des utilisateurs autorisés de l’information et autres actifs associés selon le fichier Distribution des accès
* la protection des copies temporaires ou permanentes de l’information à un niveau compatible avec la protection de l’information originale
* le stockage des actifs associés conformément aux spécifications des fabricants selon le fichier Protection des matériels
* le marquage clair de toutes les copies des supports de stockage (électroniques ou physiques) à l'attention du destinataire autorisé selon la procédure Supports de stockage
* l’autorisation de destruction de l’information et des autres actifs associés selon le fichier Suppression de l’information

Il peut arriver que les actifs concernés n'appartiennent pas directement à l'organisation, comme les services de cloud public.

L'utilisation des actifs tiers (services en nuage, logiciels collaboratifs) est identifiée comme applicable, sous contrôle et régie par des accords.